RAPPORT 2014-DSJ-81

du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2014-GC-8 Daniel Gander / Charles Brönnimann relatif à la nouvelle affectation de la caserne de la Poya

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le postulat 2014-GC-8 Daniel Gander / Charles Brönnimann, qui répond également à la **question 2013-CE-175** des députées Andrea Burgener Woeffray et Giovanna Garghentini Python.

Le Conseil d'Etat partage l'avis des député-e-s Burgener Woeffray et Garghentini Python, d'une part, et Gander et Brönnimann, d'autre part, quant à l'importance stratégique du site de la Poya pour la capitale cantonale ainsi que pour le canton de Fribourg. Ce secteur situé au cœur de la capitale, qui sera relié de manière optimale aux réseaux de transports, devrait connaître un fort développement à l'avenir.

Dès confirmation par l'armée de l'abandon de la caserne de la Poya, le Conseil d'Etat a entamé des réflexions sur la stratégie et les besoins de l'Etat ainsi que sur l'organisation de projets à mettre en place, en collaboration avec la Ville de Fribourg, pour préparer l'avenir du site dans son ensemble. Ce point est développé ci-après.

Pour pouvoir apporter des éléments de réponse plus concrets à la question 2013-CE-175 et au postulat 2014-GC-8, le Conseil d'Etat a souhaité attendre les premiers résultats des démarches et réflexions qu'il a entreprises, raison pour laquelle sa prise de position vous parvient avec un certain retard.

Le Conseil d'Etat propose une réponse commune à la question et au postulat, qui portent tous deux sur l'affectation future du site de la caserne de la Poya. Il prend position sur les questions générales posées dans la question 2014-CE-175 et se détermine également, dans la mesure où cela n'est pas prématuré, sur les propositions spécifiques d'affectation avancées dans le postulat 2014-GC-8.

1. Vision pour le site de la Poya

Pour rappel, l'Etat de Fribourg est propriétaire de deux parcelles situées sur le site de la Poya. Les bâtiments de la caserne de la Poya sont construits sur la première parcelle, d'une superficie de 47 237 m², en zone d'intérêt général I. Une convention lie jusqu'en 2039 la Confédération à l'Etat pour l'utilisation de la caserne. Elle fixe notamment l'indemnisation du canton par l'armée (soit actuellement environ 2,6 millions de francs par année).

La seconde parcelle est celle du parc de la Poya, dont la superficie s'élève à 56 707 m². Elle est affectée à la zone verte d'intérêt général destinée aux espaces servant aux activités sportives et de délassement en plein air. Le parc fait également partie de la convention avec la Confédération. Il peut être utilisé par l'armée. D'autres utilisations ponctuelles sont aussi tolérées (par ex. pour accueillir les cirques ou les véhicules privés lors des journées des parents). En outre, le parc sert d'aire de chantier pendant la construction du pont de la Poya et de la halte CFF de Saint-Léonard. Un projet de revitalisation du parc est actuellement en cours.

Pour l'Etat, le site permettrait notamment de grouper plusieurs services ou Directions disséminés dans des immeubles en location, dans la continuité de sa politique immobilière visant à réduire les surfaces louées au profit de celles en propriété. Vu le potentiel de valorisation du site de la caserne et la durée de réalisation de nouvelles constructions, il apparaît également nécessaire de prévoir une occupation temporaire des bâtiments, dont l'état de conservation est très bon.

Un premier inventaire des besoins à court, moyen et long terme de l'Etat et de ses services a été dressé sous la conduite de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ). Les besoins annoncés devront encore être analysés et priorisés en fonction de critères de compatibilité et financiers. Sur cette base, le Conseil d'Etat pourra définir un portefeuille de projets d'implantation d'unités administratives ou d'entités proches de l'Etat sur le site de la caserne de la Poya. Il s'agira également d'examiner la piste de l'implantation possible d'une institution intercantonale ou d'une entité décentralisée de l'administration fédérale à la Poya.

Le postulat Gander / Brönnimann propose l'implantation, sur le site de la caserne, de la Police cantonale, de cellules de détention et des organes dirigeants de la Protection civile. Pour le Conseil d'Etat, la première proposition n'est plus actuelle : le 9 février 2014, le peuple fribourgeois a approuvé la construction du nouveau bâtiment administratif de la Police cantonale, à Granges-Paccot, pour un montant de 42,56 millions de francs. Pour ce qui est de la deuxième idée, soit la création d'un établissement de détention, le Conseil d'Etat est d'avis qu'elle ne correspond pas aux caractéristiques et au potentiel du site de la Poya. D'autres solutions ont déjà été mises en œuvre ou sont encore à l'étude pour augmenter les capacités cantonales en places de détention. En revanche, l'implantation de la Protection civile est l'une des propositions qui ont été annoncées par les Directions et qui seront examinées plus à fond par le Conseil d'Etat lorsqu'il analysera et priorisera les besoins qui ressortent de l'inventaire.

2. Collaboration avec les autorités de la Ville de Fribourg

Le Conseil d'Etat est convaincu qu'une valorisation optimale du site de la Poya dans son ensemble ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les autorités de la Ville. L'avenir du site de la Poya constitue un important projet commun de l'Etat et de la Ville, appelés à définir et à mettre en œuvre ensemble une stratégie urbanistique globale, subdivisée en différents modules d'intervention dans l'espace et dans le temps (sous-projets correspondant aux différents secteurs).

Pour rappel, la Ville de Fribourg est responsable de l'aménagement du territoire pour l'ensemble du site; le plan d'aménagement local (PAL) est par ailleurs en cours de révision. La Ville est également propriétaire de trois parcelles, à savoir celle où sont situées les constructions sportives et la salle des fêtes, celle des anciens abattoirs et celle qui accueille les pavillons pour requérants d'asile. De manière générale, Ville et canton souhaitent une mixité de l'utilisation du site (bureaux, loisirs et habitat); l'intérêt public doit prédominer.

C'est en novembre 2013 que le Conseil d'Etat a chargé le Directeur SJ, en charge des affaires militaires, d'entamer les discussions en vue de l'examen de la réaffectation de la caserne de la Poya. Un groupe de travail composé de quatre membres du Conseil d'Etat (Directeurs SJ, AEC, EE et FIN) et de trois représentants du Conseil communal de Fribourg (syndic, responsable de l'édilité et responsable des sports) a été constitué et s'est réuni à deux reprises, dont une fois sur place avec visite des lieux. Le thème de l'avenir du site de la Poya a également été abordé lors de la séance du 30 avril 2014 entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de la Ville de Fribourg.

Pour sa part, le Conseil d'Etat s'est penché plusieurs fois sur le dossier de l'avenir du site de la Poya au cours du premier semestre 2014. Lors de ses journées au Vert, début juillet 2014, il a décidé de créer une organisation de projet à deux niveaux, comprenant un comité de pilotage stratégique présidé par le Directeur AEC et comprenant les Directeurs EE et SJ, et un comité de projet composé des chefs de services des unités administratives concernées de l'Etat et de la Ville. Le comité de projet sera chargé de réaliser les études et concours urbanistiques nécessaires.

Avant d'approfondir les discussions avec la Ville, le Conseil d'Etat, comme indiqué plus haut, doit finaliser la stratégie et les besoins de l'Etat. De son côté, la DSJ prendra contact avec les

responsables de l'armée pour négocier le retrait prématuré de celle-ci de la convention qui la lie au canton jusqu'en 2039, et pour qu'elle puisse prioriser et lancer les investissements prévus à Drognens pour accueillir l'école de recrues de ravitaillement et d'évacuation 45, actuellement installée à la caserne de la Poya.

3. Possibilité de commencer la mise en œuvre d'un projet avant 2020 ?

Le Conseil d'Etat tient à ce que l'école de recrues susmentionnée reste comme prévu dans le canton de Fribourg. L'armée prévoit des investissements substantiels à Drognens (environ 50 millions de francs) pour y accueillir cette école et pour y implanter des éléments de la sécurité militaire. Ces travaux doivent être réalisés de manière prioritaire et anticipée afin que l'armée puisse quitter au plus vite la caserne de la Poya. Une mise en œuvre du projet de réaffectation de la caserne avant 2020 paraît toutefois difficile.

-3-